

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Pierre EYMERY, Michel KRYSTLIK, Dominique GOVAERTS, Adrien CHOLLAT, Béatrice GARCIA, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX,

POUVOIRS : Jacqueline AYMOZ a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT
Marielle BRUNET a donné pouvoir à Patrice MORTREUIL
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY

SECRETAIRE : Patrice MORTREUIL

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

- Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

La dernière cérémonie des vœux aura lieu à St Etienne de Crossey le 28 janvier à 11h.
Cette année, toutes les cérémonies se sont chevauchées sur 2 semaines, ne permettant pas une représentation équilibrée des élus.

Il est rappelé à l'assemblée de se reporter régulièrement à l'agenda partagé.

La cérémonie des vœux de St Geoire en Valdaine a été bien appréciée, surtout par les personnes venant de l'extérieur.

- Commissions des finances : 6/02 et 6/03 à 19h15
- Conférence territoriale Voironnais Chartreuse le 13/02 à 17h45
- Commission des travaux le 20/02 à 19h15

Le poste d'animateur relais emploi au sein du CCAS a été pourvu. Mme VANOLI prend la suite de Mme DALLE.

Prochains conseils municipaux : 23/02, 23/03 à 19h15

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

➤ Finances

➤ Tarifs communaux 2017

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs 2017. Il est proposé les tarifs comme ci-dessous :

| LOCATION SALLE POLYVALENTE « La Martinette » (forfait mise à disposition 100 € inclus) | 2016 | 2017 |
|---|-------------|-----------------|
| <i>Communes adhérentes :</i> St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Merlas, Massieu | | |
| 1 ^{ère} location de l'année | 210,00 € | 210,00 € |
| Associations | 420,00 € | 420,00 € |
| Mariages (1), congrès, assemblées générales d'organismes privés | 650,00 € | 650,00 € |
| <i>Communes non adhérentes</i> | | |
| Associations | 600,00 € | 600,00 € |
| Mariages (1), congrès, assemblées générales d'organismes privés | 850,00 € | 850,00 € |
| Caution | 500,00 € | 500,00 € |

| CIMETIERE | 2016 | 2017 |
|---------------------------------------|-------------|-------------------|
| <i>Concession perpétuelle</i> | | |
| 1 place (larg 1m) | 720,00 € | 720,00 € |
| 2 places (larg 2m) | 1 150,00 € | 1 150,00 € |
| <i>Concession trentenaire</i> | | |
| 1 place (larg 1m) | 400,00 € | 400,00 € |
| 2 places (larg 2m) | 600,00 € | 600,00 € |
| <i>Columbarium</i> | | |
| Case pour une durée de 15 ans | 400,00 € | 400,00 € |
| Case pour une durée de 30 ans | 600,00 € | 600,00 € |
| Taxe de dépôt et de retrait d'urne | 25,00 € | 25,00 € |
| Dispersion cendres jardin du souvenir | 25,00 € | 25,00 € |

| GARDERIE ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE | 2016 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Par famille et par mois, quelle que soit la fréquentation | 18,00 € | 18,00 € |

| PHOTOCOPIES | 2016 | 2017 |
|------------------------------------|-------------|-------------|
| Format A4 | 0,20 € | 0,20 € |
| Format A3 | 0,40 € | 0,40 € |
| Documents administratifs | 0,18 € | 0,18 € |
| Copie de plan cadastre (A4) | 3,00 € | 3,00 € |
| Extrait de matrice cadastrale (A4) | 2,00 € | 2,00 € |

| DROIT DE PLACE | 2016 | 2017 |
|--|-------------|-------------|
| Marché hebdomadaire (le mètre linéaire) | 0,65 € | 0,65 € |
| Vente d'outillage (forfait) | 60,00 € | 60,00 € |
| Manège ou stand de jeux pour enfants (pêche canards, barbe à papa...) | 40,00 € | 40,00 € |
| Auto-tamponnantes (forfait) | 55,00 € | 55,00 € |
| Stand de tir carabine – arbalète (forfait) | 40,00 € | 40,00 € |
| Stand confiserie (forfait) | 20,00 € | 20,00 € |
| Cirque (forfait) | | 50,00 € |

Une réduction est accordée pour la 1^{ère} location de l'année de l'espace Versoud ou de la salle polyvalente pour les associations des communes de St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Massieu et Merlas.

La 1^{ère} utilisation de l'année est ainsi ramenée à 210 € (50% du tarif) pour la salle polyvalente et 65 € pour l'espace Versoud (forfait de mise à disposition), **si ces associations ont retenu leur manifestation lors du calendrier des fêtes.**

(1) En ce qui concerne les mariages, la salle polyvalente est mise à la disposition des familles, le samedi et le dimanche pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août au prix de 650 € (le week-end). Les familles fourniront une attestation d'assurance, plus la caution exigée pour les dégâts éventuels.

Le matériel supplémentaire (dans la limite des disponibilités) est gratuitement mis à la disposition des sociétés dites locales, à savoir pour les communes de St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Massieu et Merlas.

Les tarifs de l'Espace Versoud feront l'objet d'une discussion ultérieure.

Décision : approuvé à l'unanimité

- Pays Voironnais : convention relative au reversement d'une part de foncier bâti des ZAC (Zone d'Activités Commerciales)

L'article 29 de la loi du 10 janvier 1980 permet à un EPCI gérant un parc d'activités économiques, de percevoir tout ou partie du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par les communes membres sur le parc d'activité communautaire, selon les modalités légales édictées par ledit article.

Le conseil communautaire de la CAPV a adopté, par délibération en date du 20 décembre 2016, les modifications liées à ce reversement, à savoir un transfert de 80 % de l'évolution liée aux nouvelles bases en faveur du Pays Voironnais. La commune conservant quant à elle 20 % de l'évolution ainsi que l'évolution législative.

Le dispositif prévoyait le transfert de 100 % sur le périmètre des zones d'activité économiques communautaires.

La commune de St Geoire en Valdaine est concernée par la zone économique de « Le Bigallet ».

Il convient dès lors de signer la nouvelle convention avec le Pays Voironnais définissant les nouvelles modalités de partage du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la CAPV et de modifier la délibération 2016/COM/04/01/DEL du 21 avril 2016.

Décision : approuvé à l'unanimité

- Pays Voironnais : adhésion au groupement de commande

Un groupe de travail « achat » coordonné par la CAPV a été régulièrement réuni au cours de l'année 2015. Lors de sa réunion finale, l'option du groupement de commande a retenu les faveurs des membres du groupe.

Aussi la CAPV a-t-elle développé cet axe dans son schéma de mutualisation adopté le 26 avril 2016 (article II 2.5).

Il a donc été convenu que la CAPV propose plus largement aux communes membres l'adhésion à un groupement de commande permanent permettant des économies de fonctionnement (partage des coûts de procédure, économie de temps passé et de tarifs par une meilleure définition et une rationalisation du besoin, des effets volume, un accent mis sur l'aspect économique au-delà de la seule approche juridique).

Ce conventionnement se veut ouvert à toutes les communes du territoire, aux établissements publics communaux ou intercommunaux. Dès adoption de la convention par la CAPV, les communes seront sollicitées par courrier pour intégrer le groupement, ainsi que leurs structures satellites.

L'adhésion au groupement de commande ouvre la possibilité aux membres de participer ou non à chaque acte d'achat, sur sollicitation du coordonnateur, en contrepartie d'une participation aux frais engagés par le coordonnateur.

Il doit cependant être signalé que le coordonnateur sera chargé de vérifier la cohérence du besoin global une fois les demandes de chacun des membres recensées, et de veiller au respect du calendrier. Une certaine homogénéité du besoin est en effet nécessaire pour réaliser les économies espérées.

Pour des raisons d'organisation et de charge de travail, le service juridique et achats de la CAPV proposera à tous les membres de participer à un achat groupé au fur et à mesure de l'échéance de ses propres contrats. Le programme 2017 sera communiqué aux membres dès la fin du recensement annuel opéré au sein de la CAPV.

Les frais de fonctionnement du groupement sont estimés à 45 000 € à répartir au prorata du nombre d'habitants des structures adhérentes : communes et intercommunalité.
La participation financière de la commune s'élève ainsi à 576,62 € par an.

Décision : approuvé avec une abstention

➤ *Ressources humaines*

- Centre de gestion 38 : convention d'accompagnement mutualisé pour la réalisation du « document unique »

Le Centre de Gestion de l'Isère propose un accompagnement mutualisé pour l'élaboration du document d'évaluation des risques professionnels (appelé « document unique ») destiné aux collectivités de moins de 50 agents avec pour objectifs la mise en place du document unique en 4 à 5 mois.

Pour chaque collectivité, seront invités les membres du groupe de pilotage interne : Monsieur le Maire, le secrétaire général, l'assistant de prévention.

La démarche consiste en l'intervention du CDG38 sur 5 à 6 journées et comprend l'aide à la constitution du dossier de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP).

Cette prestation sera facturée par le CDG38 pour un montant forfaitaire de 550 €.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention «interventions prévention des risques professionnels» est à signer pour une durée de 3 ans. Elle comporte tous les domaines d'interventions proposés par le CDG38.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

- ✓ Commission Urbanisme du 3 janvier 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 16 20073 – Récépissé le 16 novembre 2016

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : Succession Josette Dorel – Création 4 lots

Section (s) / Parcelle (s) : AN 112 – AN 113 – AN 117

Zonage : AN 112 = Ub

AN 113 et AN 117 = Ub et Ubb1

Proposition d'arrêté défavorable

CUb 38 386 16 20074 – Récépissé le 25 novembre 2016

Demandeur : Gilbert Monin-Picard

Adresse du terrain : Le Grand Crêt

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AB 199

Zonage : A et Ab1

Instruction en cours

CUa 38 386 16 20077 – Récépissé le 14 décembre 2016Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Champet – La Balme – Blancherie

Objet : Donation Drevon / enfants

| Section / Parcelle | Lieu | Zonage PLU | DPU |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| AH 60 | Roche la Dent | N espace boisé classé | Non |
| AH 74 | Champet | Aa | Non |
| AH 75 | Champet | Aa | Non |
| AH 76 | Champet | N espace boisé classé | Non |
| AH 84 | Champet | Aa | Non |
| AH 85 | Champet | Aa | Non |
| AH 86 | Champet | Aa et Ab2 | Non |
| AH 87 | Champet | As | Non |
| AH 88 | Champet | As | Non |
| AH 89 | Champet | As | Non |
| AH 90 | Champet | As | Non |
| AH 92 | Champet | Nhb2 | Non |
| AH 93 | Champet | Nha | Non |
| AH 94 | Champet | Nhb2 et Nha | Non |
| AH 95 | Champet | Nhb2 et Nha | Non |
| AH 96 | Champet | Nhb2 | Non |
| AH 97 | Champet | Nhb2 et Nha | Non |
| AH 98 | Champet | Nhb2 et Nha | Non |
| AH 99 | Champet | Nhb2 | Non |
| AH 101 | Champet | Aa | Non |
| AH 102 | Champet | N espace boisé classé | Non |
| AH 104 | Champet | N espace boisé classé | Non |
| AH 107 | Champet | N espace boisé classé | Non |
| AH 109 | Champet | Aa | Non |
| AH 159 | Champet | As | Non |
| AH 160 | Champet | As | Non |
| AH 183 | Champet | Aa et Ab2 | Non |
| AH 254 | Champet | As | Non |
| AH 256 | Champet | As | Non |
| AI 10 | La Balme | Aa, As et Ab2 | Non |
| AI 12 | La Balme | As | Non |
| AI 13 | La Balme | As | Non |
| AI 15 | La Balme | N espace boisé classé | Non |
| AI 17 | La Balme | N espace boisé classé | Non |
| AI 18 | La Balme | Aa | Non |
| AI 19 | La Balme | Aa | Non |
| AI 21 | La Balme | Ab1 et Aa | Non |
| AI 22 | La Balme | Aa | Non |
| AI 28 | La Balme | Ab1 et Aa | Non |
| AI 147 | Blancherie / La Balme | As | Non |
| AI 149 | Blancherie / La Balme | Aa et As | Non |
| AL 73 | Blancherie / La Balme | As | Non |
| AL 74 | Blancherie / La Balme | As | Non |
| AL 255 | Blancherie / La Balme | As et Aa | Non |

CUa 38 386 17 20001 – Récépissé le 2 janvier 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Falque

Objet : vente Chevallet / Charvet - Girardy

Section (s) / Parcelle (s) : AC 22 - 140

Zonage : AC 22 = Nh

AC 140 = Nh et A

CUa 38 386 17 20002 – Récépissé le 3 janvier 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Lambertière

Objet : vente Serre / Cottavoz - Cansot

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 182

Zonage : Ub

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 16 20057 – Récépissé le 18 novembre 2016

Demandeur : Cabinet Oudot-Roux

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

Objet : division parcellaire propriété D. Argoud

Section (s) / Parcelle (s) : AV85 – AV 117

Zonage : Neb1

En attente des pièces complémentaires

DP 38 386 16 20059 – Récépissé le 14 décembre 2016

Demandeur : Sandrine Charrat

Adresse du terrain : route du Bourg

Objet : réfection de la toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AM 215

Zonage : Uab1

Instruction en cours

DP 38 386 16 20060 – Récépissé le 21 décembre 2016

Demandeur : Jérôme Branco

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine I

Objet : ajout de deux fenêtres de toit et création de 15m² de surface habitable

Section (s) / Parcelle (s) : AL 458

Zonage : Ubb2 et Uba

Avis favorable de la commission

DP 38 386 16 20061 – Récépissé le 17 décembre 2016

Demandeur : Julie Chollat-Rat / M. et Mme William's Chollat-Rat

Adresse du terrain : Place Chaffardière

Objet : changement de destination d'un local commercial en habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AN 71 – AN 198

Zonage : Ubb4 et Uba

Instruction en cours

DP 38 386 16 20062 – Récépissé le 21 décembre 2016

Demandeur : Sandrine Messina

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale – lotissement « La Delphinière »

Objet : installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AW 344

Zonage : Ub

Instruction en cours

DP 38 386 16 20063 – Récépissé le 30 décembre 2016

Demandeur : Karim Tassi

Adresse du terrain : route du Roulet

Objet : démolition d'une partie d'un mur de clôture

Section (s) / Parcelle (s) : AS 42

Zonage : Nh

Instruction en cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

AB2C Notaires

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres
Section (s) / Parcelle (s) : AM 176p – AM 179p

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Lambertière
Section (s) / Parcelle (s) : ZA 182

Pas d'exercice du droit de préemption

- SEDI : Convention d'Assistance à Projets d'Urbanisme

Le Maire expose que lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, une contribution est due par la commune – à verser à ENEDIS pour le cas où ENEDIS est fondé à réaliser les travaux d'extension –, sauf cas dérogatoires mentionnés à l'article 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000.

Il ajoute que l'examen des éléments de la proposition technique et financière (PTF) établie par ENEDIS est complexe. Les services de la commune ne peuvent, dans la majorité des cas, exercer une analyse efficiente des éléments qui servent à ENEDIS à établir le montant de ladite contribution. Toutefois, la commune est adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère. Celui-ci dispose en son sein d'une réelle expertise pour pouvoir assister la commune dans l'examen des différents éléments de la proposition technique ainsi que le devis d'ENEDIS qui en résulte. Le SEDI peut, également, assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Il informe le conseil municipal, que l'Assistance aux Projets d'Urbanisme peut être utile lors d'étude prospective d'urbanisation sur la commune, soit de façon ponctuelle, soit lors des études des OAP (Orientations d'Aménagement Programmées) relatives à l'élaboration ou la révision du PLU.

Les modalités d'échange avec le SEDI seront précisées par une convention. Cette convention entre le SEDI et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U) est gratuit faisant partie des différents services offerts par le SEDI à ses adhérents.

Décision : approuvé à l'unanimité

POLE ETUDES – PROJETS – TRAVAUX

Les travaux de renforcement de la RD 28 surplombant la Combe du Versoud sont suspendus en raison des conditions météorologiques.

Lors de la dernière réunion de préparation des travaux de l'Espace Versoud, il a été retenu de refaire les escaliers intérieurs entre les deux salles, de reprendre le sol, les murs et de retirer la scène (dangerosité) de la salle de la Forêt, d'adopter la solution d'un Elévateur pour Personnes à Mobilité Réduite (EPMR) pour l'accessibilité de la salle la Forêt. Le dossier sera prêt pour le démarrage à l'issue de la conférence territoriale du 13/02, notifiant la subvention départementale.

Le local communal situé sous la Poste nécessite un rafraîchissement et sera utilisé pour le stockage de matériel de manifestations.

Le lieu d'implantation de l'IRVE (**Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique**) retenu est la place André CHAIZE. Confirmation auprès du SEDI.

POLE SCOLAIRE – CULTURE

- Points d'information de la commission Culture
 - Parcours photographique en Pays Voironnais

Patrice Morteuil présente (en l'absence de Marielle Brunet) le projet de parcours photographique en Valdaine sur le patrimoine économique : industriel, artisanal, commerces, cafés...

Ce projet se développe sous forme de visites guidées et d'un film documentaire avec Clic & Clap ainsi qu'une exposition de 100 m² sur un mois pour les journées du patrimoine.

Pour ce projet, nous sommes accompagnés par le service tourisme du Pays Voironnais avec Christelle FOUR.

Ce projet ferait appel à un photographe professionnel pour illustrer les deux périodes avant/après.

Un appel est lancé pour retrouver des photos de la Valdaine travailleuse (industrie, agriculture, commerce...) et les rassembler.

La récolte des photos d'aujourd'hui sur les vestiges de l'industrie en Valdaine et le monde rural est programmée en parallèle.

Ce projet est évalué à 10 000 € et peut être soutenu par le programme LEADER à 3 conditions :

- Inventaire patrimonial,
- Label Pays d'art et d'histoire,
- Plusieurs communes impliquées.

L'apport de la commune pour cette manifestation serait de l'ordre de 2000 € soit environ 20% du montant total.

Les autres communes impliquées apporteraient une contribution qui reste à déterminer.

Le conseil municipal s'est positionné favorablement à la poursuite du projet et encourage la rédaction du dossier de soutien par le programme LEADER.